

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 01 décembre 2022
Délibération n° 2022 - 28

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 2

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 25 novembre 2022 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 25 novembre 2022

Présents : Thierry AILLAUD, Pierre AMALOU, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Séverine RAMON, Jean Michel CLAREY, Claudie BERARD, Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL, Catherine DUSCHA, Valérie GROS

Absents :

Absents excusés : Gaëlle ROUX-MENON, Yves LEBORGNE

Pouvoirs : Gaëlle ROUX-MENON à Catherine DUSCHA, Yves LEBORGNE à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Florence LAUSSEL

Déclaration du linéaire de la voirie communale pour la Dotation Globale de Fonctionnement 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29

Vu l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

Considérant les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune d'Argelliers au cours de l'année 2022 notamment la création des voiries nouvelles de la Lavogne

(pour 200 m) et du chemin de Cantagrils (pour 4000 m) modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2023.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 20 653 mètres linéaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, :

- approuve le nouveau métré des voies de la commune pour un total de **20 653** mètres suite à l'ajout dans le domaine communal :

- Du chemin de Cantagrils pour 4000 mètres linéaires,
- De la rue de la Lavogne pour 200 mètres linéaires

- autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023.

Fait à ARGELLIERS, le 01/12/2022

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le 05/12/2022

La secrétaire
Florence LAUSSEL



Le Maire
Pierre AMALOU

